

Commission pour les médicaments homéopathiques à usage humain et vétérinaire

**REUNION DU 13 NOVEMBRE 2012
ANNULEE**

1. ANNULATION DE LA REUNION

En raison du nombre limité de dossiers qui ont été soumis à discussion, il a été décidé en concertation avec le Président d'annuler la réunion.

2. PROCEDURE ECRITE

Conformément à l'article 26 du Règlement d'ordre intérieur de la CMH, le Président décide de procéder à une procédure écrite pour l'approbation du procès-verbal du 09/10/2012 et pour les dossiers urgents qui ne nécessitent pas de débat au sein de la Commission. Ce afin de ne pas ralentir inutilement le traitement administratif ultérieur des dossiers.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL (PV) DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU
09/10/2012**

Le PV a été envoyé par courriel le 6 novembre 2012 pour approbation par procédure écrite.

Les commentaires éventuels étaient attendus pour le 13 novembre 2012.